



JR et JRI (jours repos compensateurs)

Par **eucalyptus**, le **14/09/2012** à **07:34**

Bonjour,

Comment s'indemnisent les JR et JRI lors d'un licenciement ?

Quelle est la différence entre un jour de repos indemnisé et non indemnisé.

Nous en avons combien ?

Comment cela fonctionne ? Comment les faire payer suite à un licenciement ? C'est quoi le compte épargne temps ?

Avec tous mes remerciements pour votre réponse

Par **P.M.**, le **14/09/2012** à **09:20**

Bonjour,

Déjà pour le compte épargne-temps, je vous propose ce dossier : [ce dossier...](#)

Je pourrais vous répondre que la différence entre le jour de repos indemnisé et le jour de repos non indemnisé est que l'un l'est et l'autre pas, mais cela ne vous avancerait pas beaucoup...

Mais sans en savoir plus sur leur origine, il me paraît difficile de vous répondre car il peuvent être différents dans chaque entreprise et suivant les accords même si on pourrait citer dans les jours de repos non indemnisés le repos hebdomadaire par exemple...

En général, les jours de repos non pris au moment de la rupture du contrat de travail doivent être indemnisés dans le solde de tout compte...